

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet chronolignes - OBSERVATION SUR L'ETAT DE SANTE DES ARBRES

**De :** <line.vu

**Pour :** <pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr>

**Date :** 03/04/2024 18:03

## ETAT DE SANTE DES ARBRES

De Mme Line VU 138 bis avenue Bollée 72000 Le Mans

**OBSERVATION SUR L'ETAT DE SANTE DES 199 ARBRES DE BOLLEE - ENTRE AUTRES ARBRES D'ALIGNEMENT  
OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

PROJET D'AMENAGEMENT DE CHRONOLIGNES SUR LE RESEAU URBAIN DE TRANSPORT PUBLIC DE LE MANS METROPOLE

**ARRÊTÉ PEECTORAL N° DCPAT 2024-0021 du 29 janvier 2024**

**Projet d'aménagement de Chronolignes sur le réseau urbain de transport public  
de Le Mans Métropole**

### Ouverture :

- **d'une enquête publique unique portant sur :**

- la demande de déclaration d'utilité publique
- la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau (IOTA - « gestion des eaux pluviales ») et de l'abattage des arbres d'alignement
- la demande de 5 permis d'aménager

### REFERENCES DOCUMENTAIRES :

1. Document d'enquête publique - Autorisation Environnementale Unique - Dossier d'autorisation d'abattage d'arbres  
Document initial du 09/01/24 approuvé le 20/01/24
2. Avis MRAE du 23/11/23
3. ETUDE D'IMPACT Mémoire en réponse suite à l'avis de la MRAE Notice complémentaire sur l'abattage des arbres d'alignement  
Document initial du 23/01/24 approuvé le 23/01/24

**DEMANDE d'expertise sur l'état de sante des arbres d'alignement de l'avenue Bollée**

**DEMANDE d'intérêt général de présenter un diagnostic complet d'expertise indépendante comme demandé par référé expertise dossier 2403078 par Télérecours citoyen et par les élus**

citoyens.telerecours.fr/#/accueil

DOSSIER	JURIDICTION	ÉTAT	DATE DE L'ÉTAT	ACTIONS
2403245	Tribunal administratif de Nantes	En cours d'instruction	22 mars 2024 à 00:00	 
2403078	Tribunal administratif de Nantes	En cours d'instruction	07 mars 2024 à 00:00	 

**CONTENU du référé expertise dossier 2403078**

**Objet : Référé expertise pour diagnostic indépendant sur l'état de santé d'arbres d'alignement avenue Bollée 72000 Le Mans 1- sans autorisation préfectorale 2- à réaliser AO 24-9641 clôture le 01/03/24**

Madame, Monsieur le Président du Tribunal Administratif,

Par la présente requête, je demande le référé expertise afin de réaliser un diagnostic indépendant sur l'état de santé des arbres d'alignement situés avenue Bollée 72000 Le Mans et d'évaluer les justifications apportées par Le Mans Métropole et les impacts écologiques liés à leur abattage.

Motif :

Le projet de 3 chronolignes prévoit l'abattage d'arbres d'alignement dont ceux de l'avenue Bollée. L'enquête publique du projet se déroulera du 5 mars au 4 avril 2024. Ces arbres doivent être abattus cet été 2024 – réunion publique du 22 février 2024.

1. Pour des raisons écologiques, et par défaut de concertation réelle dans l'élaboration du projet, cet abattage est contesté par le relais des médias et des élus du conseil communautaire et du département, et via 2 pétitions en ligne, plus de 6500 et de 500 riverains.
2. Il existe un doute sérieux sur la nécessité et l'opportunité de l'abattage de ces arbres. Le Mans Métropole juge et partie dans ce dossier, justifie sa position. Votre contribution est d'apporter une évaluation précise de leur état de santé. En octobre 2023, tous les arbres étaient malades, le 22 février ils dépérissent et seront morts dans 10 ans !

Une expertise est nécessaire pour éclairer le Tribunal sur

- les impacts écologiques liés à l'abattage des arbres,
- les vrais dangers de les maintenir en partie ou totalement sur pied, avec quelle évolution à 10 et 20 ans
- et les alternatives possibles dans un aménagement de façade à façade, de projet plus concerté, d'amélioration urbaine et végétalisée respectant les besoins des riverains.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir désigner un expert indépendant pour réaliser un diagnostic complet de l'état de santé des arbres d'alignement situés avenue Bollée 72000 Le Mans pour

- Réaliser un examen visuel et approfondi des arbres.
- Identifier les arbres présentant des défauts structurels ou des signes de dépérissement.
- Évaluer l'état sanitaire des arbres et proposer des mesures d'entretien ou d'abattage si nécessaire.
- Rédiger un rapport d'expertise précis et circonstancié.

## COMMENTAIRES sur les justifications apportées dans l'enquête publique, les demandes d'intérêt général des élus et les communications MEDIA

**COMMENTAIRE 1 – Est souligné « l'importance de préserver au maximum les arbres en bon état de conservation tant que leur état de santé ne serait pas remis en cause par les travaux » autrement dit, si les travaux devaient les abimer autant les abattre avant même en bon état ?**

Séquence concernée	Arbres existants	Arbres conservés	Arbres supprimés	remplacés / plantés	Total Arbres après projet
Séquence 1	157	135	24	126	261
Séquence 2	28	27	1	352	379
Séquence 3	336	184	152	243	427
Séquence 4	199	0	199	208	208
Bilan global sur les 4 séquences	720	346	376	929	1275
Bilan du nombre d'arbres supplémentaires					555

Figure 8 : tableau récapitulatif des « arbres » pour l'ensemble du projet, arbres d'alignement compris

Le tableau ci-dessus indique le bilan global du projet sur le patrimoine végétal. La conception du projet a tenu compte de l'importance de préserver au maximum les arbres en bon état de conservation ainsi que ceux dont la position restait compatible avec les contraintes du projet et dont l'état de santé ne serait pas remis en cause lors des travaux.

On note ainsi que près de la moitié des arbres existants seront conservés, avec un remplacement à hauteur de 1 arbre abattu pour 2.5 arbres plantés lors du projet des Chronolignes.

### 3.1.5. Le bilan spécifique aux arbres d'alignement

Sur le tracé des séquences 1 et 2, les arbres d'alignement, lorsqu'il y en a, sont conservés sur l'ensemble des tracés. Ces 2 séquences ne sont donc pas concernées par la demande d'abattage des arbres d'alignement.

Les séquences 3 et 4 sont concernées par la demande d'abattage d'arbres d'alignement sur 3 voies publiques de la ville du Mans : L'avenue du Docteur Jean Mac, le Boulevard Nicolas Cugnot et l'Avenue Bollée.

**COMMENTAIRE 2 – Le rapport d'analyse a été réalisé par un service interne Le Mans métropole, juge et partie ? Disons que si ces arbres ont la rage, il est nécessaire de les tuer ! Thomas Justice apporte un autre éclairage Ouest France 9 février, son analyse pousse à demander une expertise indépendante d'où ce référé expertise**



Figure 17 : Légende du diagnostic actualisé des arbres d'alignement de l'Avenue Bollée

Figure 19 : Analyse de l'état de conservation des arbres d'alignement sur l'Avenue Bollée – document réalisé par le service Nature en Ville de Le Mans Métropole

Le rapport d'analyse du service ayant eu en charge l'analyse de l'état sanitaire des arbres d'alignement de l'Avenue Bollée

- Les arbres existants présentent une hétérogénéité dans les essences et donc dans les silhouettes qui apporte une
- La durée de vie estimée en ville de ces essences est d'environ 60 ans.
- La date de plantation des sujets est de la fin des années 1960. L'âge mature est donc atteint pour l'ensemble des
- Le nombre d'arbres de l'alignement actuel est d'environ 200 arbres (199 recensés en juin 2023)
- La distance entre les arbres est d'environ 6m entre chaque arbre, et les façades et les arbres elle est de 3 à 5 mètres

A noter que la plupart des arbres sont profondément abimés par les chocs successifs des voitures qui se stationnent. La c

3CL-APA-MOEG-NT-GL-AEU-01-0100-A-dossier-Arbres-alignement-IndC.docx

21/89

Métropole

ue Bollée fait les constats suivants :

orte une image de l'alignement contraire à celle recherchée initialement. Elle s'accroît au fil des années.

ble des arbres d'alignement.

à 5 mètres.

ent. La dégradation à la base de l'arbre progresse rapidement.

21/89

Groupement de maîtrise d'œuvre



### COMMENTAIRE 3 – citation d'un diagnostic indépendant

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/le-mans-72000/le-mans-enlever-ces-arbres-serait-une-aberration-un-elagueur-diagnostique-lavenue-bollee-706596ca-c752-11ee-bd89-65961cacb703>

## Le Mans. « Enlever ces arbres serait une aberration » : un élagueur diagnostique l'avenue Bollée

Au Mans (Sarthe), le projet des Chronolignes menace d'abattage l'alignement d'arbres avenue Bollée. Ce vendredi 9 février 2024, le collectif Bollée, opposé à ces coupes, a fait intervenir un élagueur pour diagnostiquer l'état de ces arbres. Le résultat de l'évaluation va à contre-courant des arguments avancés par la Métropole.

### COMMENTAIRE 4 – les élus demandent un diagnostic expertise indépendant les 15 et 17 février 2024

21:12



× CP CES 150224.pdf





citoyen  
écologiste  
solidaire

Conseil Communautaire – 15 février 2024

**Position du Groupe  
« Citoyen Écologiste et Solidaire »  
sur le PROJET DES CHRONOLIGNES**

Lors du Conseil Communautaire de la Mans Métropole du jeudi 15 février 2024,  
**nous avons évoqué 3 inquiétudes** sur le projet de Chronolignes:

**SUR L'ASPECT FINANCIER**

En 3 ans ½, le coût du projet a été **multiplié par 3**:

<p style="font-size: 0.8em;">4 Juillet 2018, 1<sup>re</sup> enveloppe budgétaire: <b>30 millions €</b></p>	<p style="font-size: 0.8em;">28 janvier 2021, 2<sup>e</sup> enveloppe budgétaire: <b>760,7 millions €</b></p>	<p style="font-size: 0.8em;">27 octobre 2022, 3<sup>e</sup> enveloppe budgétaire: <b>778 millions €</b></p>	<p style="font-size: 0.8em;">15 février 2024, 4<sup>e</sup> enveloppe budgétaire: <b>999,7 millions €</b></p>
--	---	---	---

**Qu'est-ce qui nous garantit que le coût réel des chronolignes ne va pas continuer à grimper dans les mois à venir ?**

**SUR L'ASPECT ENVIRONNEMENTAL**

Sur la question des **arbres de l'avenue Bollée**, il est dit que ces arbres seraient **en mauvaise santé**:

<p style="font-size: 0.8em;"><b>87 % des arbres étaient en bonne santé</b> selon le diagnostic de 2019.</p>	<p style="font-size: 0.8em;">Ils ne seraient plus que <b>20 % en 2023 !</b></p>
---	---

**Pourrions-nous avoir le rapport d'étude sanitaire complet ?**

À deux reprises, nous avons demandé par courrier le **rapport d'étude sanitaire complet**: aucune réponse !

D'autant qu'en octobre 2023, la **MRAE** (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) a rendu son avis:

« [La MRAE] demande à la collectivité de **mieux justifier son impossibilité d'éviter l'abattage des arbres** et les conséquences notamment en matière de **lutte contre les effets d'îlots de chaleur urbains**. »

Nous demandons de chercher **des solutions** pour ne pas abattre ces érables de 60 ans.

**SUR L'ASPECT CITOYEN**

Il y a confusion entre les mots « **information** » et « **concertation** ».

S'il y avait eu concertation:

- Cette pétition contre l'abattage des arbres, **signée par plus de 6000 personnes**, n'existerait pas.
- Les commerçants auraient pu expliquer la nécessité de **ne pas supprimer les places de stationnement indispensables à leurs commerces**.

**Tous les cas relevés débouchent sur le même constat: les concernés n'ont pas été concertés.**

Compte-tenu de tous ces éléments, **nous demandons un moratoire, le temps de revoir le projet avec les habitants.**

Pour toutes ces raisons, **les élus du groupe C.É.S.** (Citoyens, Écologistes et Solidaires) **ont voté CONTRE** cette délibération, lors du Conseil communautaire du 15/12/2024.

[https://www.facebook.com/story.php?story\\_fbid=2115783752105822&id=100010226520060](https://www.facebook.com/story.php?story_fbid=2115783752105822&id=100010226520060)



Olivier Sasso

18 février · 🌐

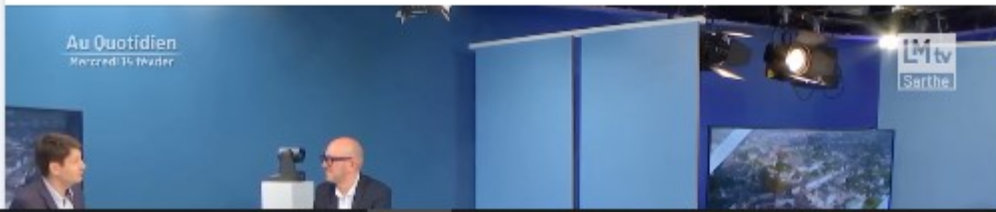


🔪 "Au Mans, 200 arbres abattus avenue Bollée" Ouest-France Le Mans, 5 février 2024

🎤 Retrouvez ici mon intervention sur LMtv Sarthe avec Anthony Piton.

🌳 Au-delà de l'explosion du budget qui interroge (30, puis 60 et maintenant 100 millions d'euros), des solutions constructives et apaisées existent, mais sont questions de volonté politique :

- ✅ Mise en place d'un moratoire afin d'échanger avec l'ensemble des parties prenantes
- ✅ À l'image d'Aix ou Strasbourg, imposer aux architectes la contrainte de faire avec les arbres
- ✅ Inscrire au Plan d'Urbanisme les arbres remarquables (parcelles privées et publiques) afin de garantir leur préservation
- ✅ Établir un diagnostic indépendant de la santé des arbres
- ✅ Les Chronolignes vont modifier les déplacements au Mans. Il faut donc accompagner ce changement d'habitudes et redynamiser notre centre-ville avec la gratuité des transports, dans un premier temps, les week-ends.



et [https://www.linkedin.com/posts/olivier-sasso-a6352593\\_au-mans-200-arbres-abattus-avenue-boll%C3%A9-activity-7164960207792521216-dWZB/?utm\\_source=share&utm\\_medium=member\\_android](https://www.linkedin.com/posts/olivier-sasso-a6352593_au-mans-200-arbres-abattus-avenue-boll%C3%A9-activity-7164960207792521216-dWZB/?utm_source=share&utm_medium=member_android)

### COMMENTAIRE 5 – pétition Green Voice



Lancer Ma Pétition Toutes Les Pétitions Faire Campagne Qui Sommes-Nous ?

Se Connecter

Destinataire(s) : M. Le Maire et tous les conseiller.e.s municipaux

## Sauvegardons les 200 arbres de l'avenue Bollée au Mans

Campagne lancée par Collectif de défense des arbres de l'avenue Bollée ✉



7 965 sur 8 000 signatures

Marine G. a signé il y a 2 heures Oriane G. a signé il y a 2 heures blanic s. a si il y a 3 heures

### SOUTENIR LA PÉTITION

Prénom \*

Nom \*

E-mail \*

